



CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX

Information et prévisions sur le marché du travail 2023-2030



Principales conclusions

- L'industrie des céréales et des oléagineux a généré plus de 40 % des revenus du secteur agricole tout en n'employant que 10 % de la main-d'œuvre du secteur (nationale et étrangère).¹
- L'industrie a dû faire face à 2 300 postes vacants en 2022, ce qui a entraîné une perte totale estimée à 1,27 milliard de dollars de chiffre d'affaires.²
- L'industrie continuera d'enregistrer des gains de productivité dans les années à venir grâce aux améliorations technologiques, ce qui réduira la demande totale de main-d'œuvre mais augmentera la demande de travailleurs qualifiés.
- La main-d'œuvre de l'industrie va changer radicalement au cours des 8 prochaines années, avec le départ à la retraite de 36 % des travailleurs nationaux actuels. Il est donc d'autant plus important d'attirer de nouveaux travailleurs dans l'industrie pour maintenir la productivité.

Effectif actuel

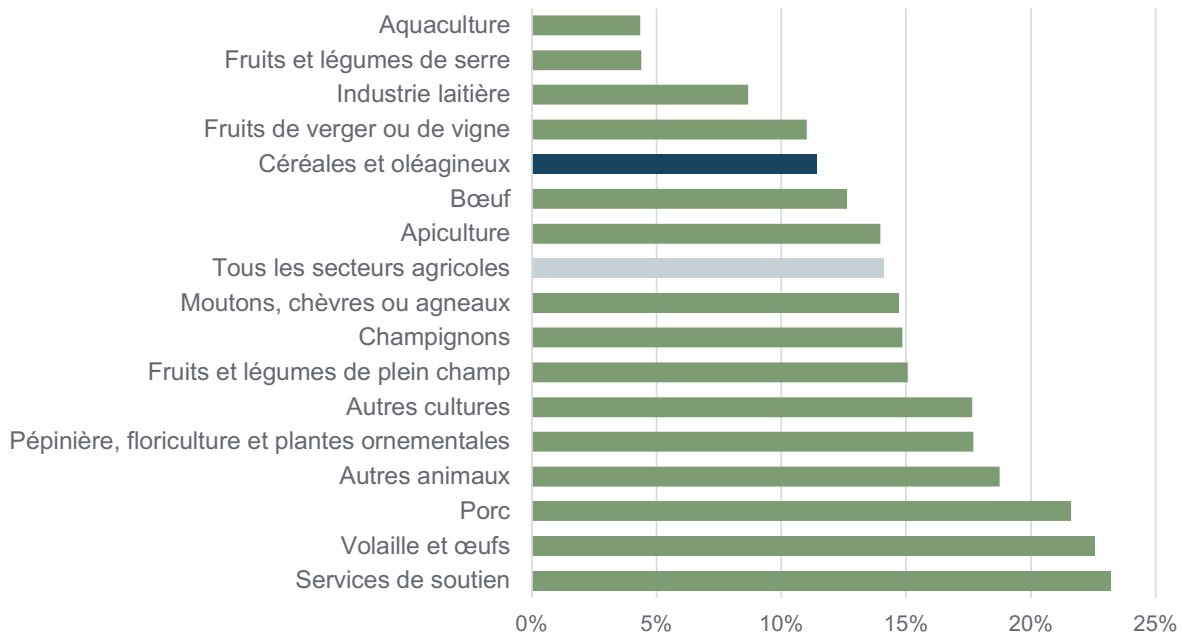
- L'industrie des céréales et des oléagineux a employé plus de 41 100 travailleurs nationaux pendant la saison de pointe, ce qui représente 12 % de l'emploi agricole national au Canada.³
- L'industrie comprend trois professions principales : les gestionnaires de l'agriculture (51 % de la main-d'œuvre nationale), les opérateurs de machinerie agricole (17 %) et les manœuvres à la récolte et aux soins du bétail (16 %).
- L'industrie employait environ 1 800 travailleurs étrangers en 2022, soit 4 % de la main-d'œuvre.⁴
- L'emploi des travailleurs étrangers n'a augmenté que de 6 % dans l'industrie des céréales et des oléagineux depuis 2017, contre plus de 30 % dans le secteur agricole canadien.
- L'industrie des céréales et des oléagineux a connu un taux de vacance record de 6,7 % en 2022, laissant environ 2 300 postes vacants.⁵ Ce taux de vacance n'est que légèrement inférieur au taux de 7,4 % affiché par l'ensemble du secteur.⁶

¹ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ² Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=10). Les ventes totales proviennent de Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01. | ³ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁴ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ⁵ Statistique Canada; modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | ⁶ Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (données personnalisées).

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

- Deux employeurs sur cinq dans l'industrie des céréales et des oléagineux n'ont pas pu trouver tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022.⁷
- Près de la moitié (47 %) des employeurs ont signalé qu'ils n'ont été contactés par aucun candidat national pour leurs offres d'emploi, et 28 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.⁸
- Les postes vacants ont entraîné une perte estimée à 1,27 milliard de dollars (3,1 %) des ventes totales de l'industrie des céréales et des oléagineux en 2022.⁹
- La nature saisonnière du travail, les exigences en matière de travail manuel et les lieux de travail ruraux restent les principaux défis en matière de recrutement pour l'industrie, comme c'est le cas dans de nombreuses autres industries agricoles.
- Les employeurs de l'industrie des céréales et des oléagineux ont plus de mal à trouver des travailleurs possédant les compétences requises (31 % des employeurs) que l'ensemble du secteur (19 % des employeurs).¹⁰
- Bien que les salaires soient les plus élevés de toutes les industries agricoles, l'industrie des céréales et des oléagineux a tout de même enregistré un taux de roulement de 11 % en 2022 (graphique 1).

Graphique 1 : L'industrie des céréales et des oléagineux a l'un des taux de roulement les plus bas.
 Taux de roulement volontaire,* en pourcentage, 2022.



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

* Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat.

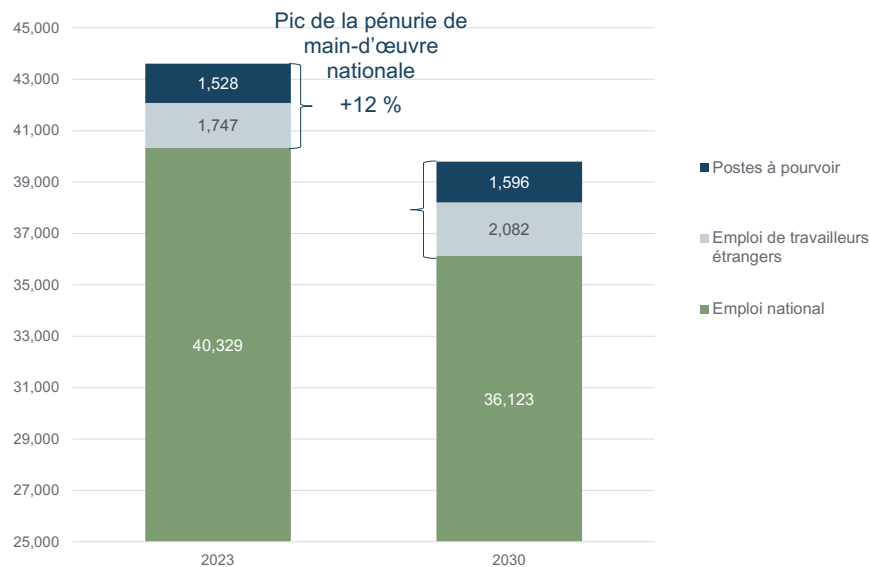
⁷ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=84). | ⁸ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=111). | ⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=10). Les ventes totales proviennent de Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01. | ¹⁰ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=105, 724).

Prévisions du marché du travail

- La demande de main-d'œuvre en période de pointe devrait diminuer de 9 %, passant de 43 600 en 2023 à 39 800 en 2030, grâce à des gains de productivité et à une croissance modérée de la production.¹¹
- L'industrie devrait voir 12 700 travailleurs partir à la retraite entre 2023 et 2030; dans le même temps, 2 200 immigrants et 6 500 jeunes qui sortent de l'école devraient entrer sur le marché du travail.¹²
- L'emploi national devrait diminuer davantage que la demande totale d'emploi, avec une baisse de 10 % au cours des 8 prochaines années, en raison d'une diminution supplémentaire de l'offre de main-d'œuvre nationale.
- La pénurie de main-d'œuvre nationale dans l'industrie des céréales et des oléagineux augmentera de 12 % au cours des 8 prochaines années, passant de 3 280 en 2022 à 3 680 en 2030 (graphique 2).¹³
- Le nombre total de travailleurs étrangers employés au cours de l'année devrait augmenter de 2 000 en 2023 à environ 2 390 d'ici 2030.
- L'assouplissement des marchés du travail entraînera une diminution du nombre de postes vacants en 2023; toutefois, le nombre de postes vacants se maintiendra autour de 1 600 au cours des 8 prochaines années, malgré l'augmentation de l'emploi des travailleurs étrangers.
- Environ 40 % de ces postes vacants seront occupés par des opérateurs de machinerie agricole et 42 % par des manœuvres agricoles (récolte et élevage).

Graphique 2 : La pénurie de main-d'œuvre nationale s'accroît malgré la baisse de la demande totale.

Nombre de travailleurs requis en saison de pointe dans l'industrie des oléagineux et des céréales, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹¹ La demande maximale de main-d'œuvre est égale au nombre de Canadiens employés pendant la période de pointe, plus le nombre de travailleurs étrangers employés pendant cette période, plus le nombre de postes vacants à ce moment-là. | ¹² Les jeunes qui sortent de l'école sont le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail. | ¹³ La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation au pic pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture.



Préparer la main-d'œuvre de demain

- Les gains de productivité contribueront à réduire la demande de main-d'œuvre dans l'industrie des céréales et des oléagineux au fil du temps, ce qui compensera en partie la vague relativement importante de départs à la retraite qui se produira au cours des prochaines années. Pour maintenir ces augmentations de productivité, il sera essentiel de trouver des employés ayant les compétences nécessaires pour travailler avec la technologie et les machines.
- Chaque année, une proportion relativement faible d'immigrants cherche un emploi dans cette industrie, principalement en raison de la situation rurale de ces exploitations. Le fait d'aider les travailleurs à s'installer dans les zones rurales et de créer des communautés rurales attrayantes et durables pour les travailleurs et leurs familles pourrait aider à surmonter cet obstacle.

À propos de l'industrie des céréales et des oléagineux

Cette fiche d'information concerne l'industrie des céréales et des oléagineux, telle que définie par Statistique Canada dans le SCIAN 1111. L'industrie englobe la culture, la transformation et la distribution de divers oléagineux et céréales, qui jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire, l'alimentation du bétail, les biocarburants et de nombreuses applications industrielles.

L'industrie compte des exploitations agricoles qui produisent une grande variété de cultures, les principaux produits étant le canola, le blé, le soja et le maïs fourrager.

L'industrie produit également des légumineuses (telles que les lentilles et les pois secs), de l'orge, de l'avoine et des cultures fourragères.

L'industrie canadienne des céréales et des oléagineux est géographiquement concentrée dans l'ouest du pays : Alberta, Saskatchewan et Manitoba.

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude comportait une modélisation de la demande et de l'offre de main-d'œuvre selon la province, le produit de base et la profession; enquête auprès de plus de 1 400 intervenants du secteur; validation des résultats à l'aide de webinaires ainsi que d'une présentation du groupe consultatif. Pour plus d'informations sur cette étude sur l'IMT, veuillez consulter le rapport national.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.

Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Farm Food & Care](#)